



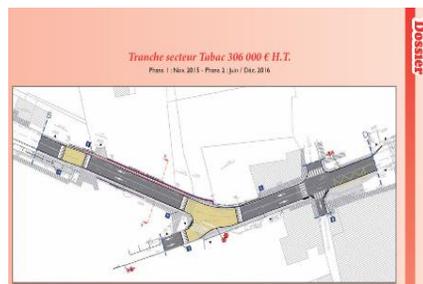
Octobre  
2016

## Travaux RD 53, suite



- **Un panneau lumineux de dépassement de vitesse** est en place route de Lafayette, il se déclenche au passage des véhicules à plus de 50km/h. Le radar pédagogique à été déplacé sur la route de Lyon au niveau de l'étang. L'ensemble vise le ralentissement des véhicules à Valencin.
- **Travaux de mise en sécurité**  
A partir du bureau de tabac, en direction de Lyon, la RD53 et la rue Bujard seront fermées à la circulation les 26, 27, 28 Octobre et 2/11 (vacances scolaires) pour permettre la pose des enrobés (goudron). Une déviation fléchée sera mise en place. Merci de prévoir une circulation très difficile. Cette intervention pourra être retardée ou reportée selon les conditions météo. Les informations seront diffusées sur le site et le panneau lumineux situé au niveau de la Mairie.
- **Lumières**  
Les nouveaux mâts et les éclairages sont en place et fonctionnent. Les anciens poteaux béton seront retirés.
- **Pendant ce temps là, au stade...**  
Les enrobés ont été réalisés. Le marquage au sol et la signalisation verticale (panneaux) seront finalisés après le ressuyage(\*) prévu en semaine 44 des enrobés. La ligne haute tension sera enfouie sous les trottoirs. ENEDIS (ex ERDF) a planifié ces travaux pour la semaine 45. Les abribus, les barrières de protection et les accessoires nécessaires à la sécurité de tous seront mis en place dans la foulée.
- **Secteur du Tabac**  
Après l'intervention décrite plus haut, les passages surélevés seront réalisés sans coupure de circulation, mais avec un alternat.

(\*) séchage du goudron



## Abattage d'arbres communaux, insalubrité oblige !

Nous sommes contraint d'abattre les arbres le long du ruisseau au niveau du Lavoir. Cette action permettra le passage d'engins de curage des fossés et la remise en état du tuyau de collecte des eaux usées. Le schéma directeur d'assainissement préconise de renouveler la canalisation d'eaux usées afin de supprimer les entrées d'eaux parasites (sources...) et d'eaux pluviales (erreur de raccordement).



## En bref:

- **Don du sang, une réussite** pilotée par la conseillère municipale **Véronique CONTY**
- **2017, année électorale** ... n'oubliez pas de vous inscrire ou de vous réinscrire afin de voter aux élections présidentielles
- Les **volets** du bâtiment accueillant notre **école de musique** ont été remplacés.
- Les **terrains de tennis** extérieurs ont été **renovés** ce mois de Septembre. Projet piloté par le conseiller municipal **Georges BERNARD**. Merci !



Comité des fêtes de Valencin

**Beaujolais Nouveau:** comme chaque année, le **comité** des fêtes vous prépare un accueil chaleureux au **Foyer Montagnon**, **le Jeudi 17 Novembre à partir de 18h.**



## Sur votre agenda

oct.  
13

**COURS D'ANGLAIS gratuits**  
Heyrieux - jeudi 13 Octobre

oct.  
15

**COMPTINES à Grenay**  
Grenay - Samedi 15 Octobre

oct.  
16

**Tournoi de Tennis de table**  
Valencin - Dimanche 16 Octobre

oct.  
21

**Contes à Valencin**  
Valencin - Vendredi 21 Octobre

oct.  
22

**Repas des anciens**  
Valencin - Samedi 22 octobre

Plus d'info sur: [www.valencin.fr](http://www.valencin.fr)

## Sécurisation des Bâtiments: Le gymnase

*Extrait de la réunion d'information en Mairie du 26/09.*

**Jean Louis Cianfarani** a partagé avec les associations Valencinoises la situation du gymnase et rappelé l'historique sur ce dossier. A la création du bâtiment, sa classification stipulait sa vocation unique dédiée au sport. Tout autre évènement étant donc interdit. Le SDIS a rappelé les règles en matière de sécurité afin d'élargir son utilisation aux évènements autres que sportif. (plus d'info sur le site Internet [www.valencin.fr](http://www.valencin.fr)).

Six cas d'utilisation ont été recensés. Chaque cas, également appelé « configuration », fait l'objet de consignes de sécurité particulières. Les autorisations de travaux ont été transmises au SDIS pour avis. Elles seront étudiées lors de la séance de la sous-commission de sécurité programmée en Novembre prochain. Ce dossier peut ainsi être remis au SDIS via le CCCND.

*Une mairie ne peut écrire directement au SDIS, seule la CCCND en a l'autorisation, la compétence.*

Le passage en commission du SDIS est prévu dans les semaines à venir. Une réponse est « usuellement » notifiée à la commune dans les jours qui suivent et reçue dans un délai de deux à trois mois suivant la date de la commission du SDIS(\*).

(\*) Service départemental d'incendie et de secours. En France, le service départemental d'incendie et de secours (ou SDIS) ou par exception le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours, est l'établissement public à caractère administratif doté d'une assemblée délibérante gérant les sapeurs-pompiers au niveau d'un département.

